

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

Les Bibliothécaires du Parlement ont l'honneur de soumettre leur rapport pour l'année 1908 comme suit:—

A raison de la courte durée des vacances, il n'y a que peu de faits marquants à noter.

Nous avons fait de grands efforts pour obvier aux inconvénients résultant de l'encombrement qui existe dans certaines sections.

Les volumes composant l'index au catalogue ont subi une nouvelle division et ont été agrandis, ce qui a nécessité une dépense considérable.

Durant les vacances, le département des Travaux Publics a remplacé les vieilles fenêtres de la bibliothèque par de nouvelles et il s'est occupé aussi d'améliorer la ventilation. Il résulte de ces changements une amélioration au point de vue de la lumière et du renouvellement de l'air.

Il a été fait des additions considérables à la bibliothèque dans le champ de toutes les connaissances humaines. Grâce à cet accroissement, on trouve aujourd'hui sur nos rayons les ouvrages les plus récents sur l'économie politique, la science sociale, l'histoire du monde et aussi d'anciens ouvrages sur l'Amérique et la science dans tous ses développements.

L'intérêt considérable que tout le Canada a porté à la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec et au plan des champs de bataille a induit les bibliothécaires à faire une collection des documents littéraires et historiques publiés relativement à ces fêtes qui ont eu du retentissement mondial.

Les bibliothécaires avaient été mis, l'année dernière, sous l'impression qu'une partie de l'annexe de la Chambre des Communes serait mise à leur disposition pour y placer en sûreté les collections de livres moins souvent consultés que les ouvrages de droit constitutionnel, et de droit public, constamment en usage. Mais lorsque le temps fut venu d'assigner les différentes pièces de l'édifice à leur fin spéciale, aucun espace ne fut trouvé disponible pour la bibliothèque.

Les bibliothécaires sont en conséquence forcés de parler encore de l'encombrement de l'institution. Si cet état de choses se prolongeait encore quelque temps, il s'en suivrait une grande confusion. Les rayons sont encombrés d'une façon excessive dans chaque section, les livres étant placés en rangées de deux—et même de trois—sur chaque rayon. De là de grandes difficultés lorsqu'il s'agit de trouver un livre dans un tel encombrement, et avec une lumière defectueuse. Il est à espérer que le nouveau Parlement votera le crédit nécessaire pour mettre à exécution le plan suggéré par l'architecte en chef dans le but de nous donner plus d'espace.

Les bibliothécaires croient de leur devoir, à l'ouverture d'un nouveau Parlement, d'attire l'attention des membres des deux Chambres sur l'importance qu'il y a pour eux de remettre les livres empruntés, lorsqu'on les leur réclame. Tout délai dans cette matière est de nature à causer des ennuis à leurs collègues qui ont besoin des volumes absents. Une triste expérience nous a fait voir que notre collection nationale a subi des pertes sérieuses dans le passé, à raison de négligence de la part de certains membres qui, ayant emprunté des livres pour les passer à des amis, ont perdu ces volumes de vue, après un certain temps. Un grand nombre d'ouvrages ainsi empruntés n'ont pas encore été rendus.

A raison de l'ouverture du nouveau Parlement, les bibliothécaires croient opportun de réimprimer ici, pour l'information des Chambres, le rapport d'un sous-comité du comité mixte de la Bibliothèque adopté à la session de 1892:—

« Le sous-comité chargé d'examiner les règlements concernant l'usage des livres de la bibliothèque par les membres du Parlement, pendant la session, a l'honneur de faire rapport comme suit:—

« Le sous-comité est d'avis que les livres suivants, savoir:—

« 1. Débats du parlement impérial.

« 2. Rapports sur les lois.

« 3. Revues légales.